



RÉSEAU SPÉCIAL

Volume 38 no 17 — 18 octobre 2018

LÉGALISATION DU
CANNABIS AU CANADA

VS

CANNABIS EN MILIEU
DE TRAVAIL

Consœurs, confrères

Nous savons tous que le cannabis est devenu légal au Canada depuis hier le 17 octobre 2018. Mais qu'en est-il dans les milieux de travail comme à Hydro-Québec?

Comme la plupart des employeurs, Hydro-Québec s'est dotée d'une nouvelle règle de gestion concernant « l'alcool et les drogues en milieu de travail » qui est en vigueur, elle aussi, depuis le 17 octobre 2018.

Votre syndicat a contesté aujourd'hui, par un grief de portée générale, le contenu de cette règle de gestion car l'employeur va beaucoup trop loin dans ce qu'il exige aux employés concernant l'interdiction d'usage d'alcool et de drogues dans leur vie privée et aussi en matière de test de dépistage. Cela brime les membres dans leurs droits fondamentaux.

Votre syndicat est en discussion avec les autres sections locales et l'employeur pour traiter de ce sujet préoccupant.

Entre temps, dans le but de vous protéger et de protéger votre emploi, nous vous recommandons de bien lire cette règle de gestion et de vous assurer de bien en comprendre le contenu afin d'ajuster votre discours dans les médias sociaux (Facebook et autres) et dans votre milieu de travail (gestionnaires, collègues, médical HQ, etc.) en ce qui concerne votre vie privée et de ce que vous faites à l'extérieur de votre emploi même si cela est maintenant devenu légal!

Solidairement,

Continuons
ENSEMBLE

Richard Perreault,
Président provincial

Sylvain Dubreuil,
Secrétaire général

/mc